

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 5 Mai 1896

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 28 avril 1896, a nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, M. le Capitaine Alexis Stoaionoff, du régiment de la garde, aide de camp de S. A. R. M<sup>gr</sup> le Prince de Bulgarie.

**NOUVELLES LOCALES**

S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Héritaire représentera Son Auguste Père aux fêtes du couronnement de S. M. I. le Czar.

Son Altesse Sérénissime sera accompagnée de S. Exc. le Baron du Charmel, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Monaco à Paris, et de M. le L<sup>ieutenant</sup>-Colonel Comte d'Orémieux, aide de camp.

S. M. l'Empereur de Russie a désigné le Colonel Prince Hychetky, comme attaché de la personne de S. A. S. le Prince Héritaire pendant son séjour à Moscou.

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse ont reçu, les 28 et 30 avril, les visites de S. M. l'Impératrice douairière de Russie, de S. A. R. la Princesse de Galles, de LL. AA. le Grand-Duc Michel et la Grande-Duchesse Olga, de LL. AA. RR. les Princesses Victoria et Maud, et de S. A. S. le Prince Henri XXII de Reuss-Greiz.

S. Exc. sir Edward Malet, Ambassadeur d'Angleterre, et lady Emyntrude, sa femme ; sir James Harris, Consul d'Angleterre à Nice, et lady Harris ont déjeuné, samedi dernier au Palais.

Par arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date de ce jour, 5 mai, la décharge publique du boulevard des Bas-Moulins, sera supprimée à partir du 10 de ce mois, et reportée à l'extrémité de la plage de Larvotto et du chemin en construction du Tenao.

La fête populaire que nous avons annoncée pour le vendredi 15 mai, au Palais, a été accueillie avec enthousiasme par la population. A l'heure qu'il est les cartes déposées à la Mairie, ainsi qu'aux Consuls de France et d'Italie sont épuisées.

Les préparatifs d'installation et de décoration dans la cour du Palais font prévoir une magnifique soirée.

Un avis de M. le Maire rappelle aux habitants de la Principauté qu'à dater du 1<sup>er</sup> de ce mois, les mesures ordinaires concernant la divagation des chiens sur la voie publique sont remises en vigueur.

Ces mesures seront applicables jusqu'au 30 septembre.

Des bruits alarmants ont circulé sur l'état de santé de Monseigneur l'Evêque. Nous sommes heureux de les démentir.

Sa Grandeur, très souffrante ces jours derniers,

est entrée, depuis la semaine dernière, dans la période de convalescence et tout fait espérer un prompt rétablissement.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco a tenu, mercredi dernier 19 avril, sa séance ordinaire annuelle.

Ont été nommés, pour six années, MM. Camille Blanc, Baltazzi, Piédallu, comte B. de Juigné, administrateurs. M. Georges Bornier est nommé directeur général.

La composition de la nouvelle administration et un certain nombre de travaux très importants qui ont été votés dans la même assemblée générale auront certainement, sur l'avenir de la Principauté et celui du littoral qui lui est si intimement lié, la plus heureuse influence.

Le dividende de l'exercice écoulé a été fixé à 140 francs, ajoutés aux 25 francs déjà distribués.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'avril 1895 a été de . . . . .	85 584
Pendant le mois d'avril 1895, il n'a été que de . . . . .	53 269

Différence en faveur de 1896. . . . . 32 315

Dimanche, dernière journée de la fête de bienfaisance donnée par la Société des Régates, il y a eu foule toute la journée au vaste terrain du boulevard de la Condamine.

L'après-midi, Mademoiselle Odile de Richelieu a continué, avec sa gracieuseté habituelle, ses distributions de gâteaux et de bonbons aux enfants présents.

A dix heures, en présence de S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et des principales autorités de la Principauté, Miss Foull'Air a obtenu un nouveau succès par ses danses originales et savantes.

Miss Foull'Air, dont le talent a été consacré au Casino de Paris et dans la ménagerie Bidet, comme il l'avait été précédemment en Angleterre et en Ecosse, compose ses danses avec une grâce parfaite. Les appareils lumineux qui donnent à celles-ci un côté fantastique sont d'une simplicité surprenante. Ils se composent de deux lentilles grossissantes munies de verres de couleurs mobiles. Miss Foull'Air a été très applaudie.

Le bal, fort animé, s'est prolongé, comme le premier jour, jusqu'à 4 heures du matin, aux sons d'un orchestre conduit avec goût par M. Testa, chef de la Société Philharmonique.

Sur la demande de l'« Imperial Institute » de Londres, présidé par S. A. R. le Prince de Galles, la Société des Bains de Mer a bien voulu autoriser l'orchestre de Monte Carlo à se faire entendre cette année, sous la direction de M. Léon Jehin, dans la capitale du Royaume-Uni.

Cette demande est des plus flatteuses pour notre pays et nous ne doutons pas des nouveaux succès qui attendent les artistes du Casino en Angleterre.

Le départ des musiciens a eu lieu samedi et hier. Ils doivent tous quitter Paris mercredi soir et se trouver à Londres jeudi. Les concerts en question seront donnés deux fois par jour à l'« Imperial Institute », du 9 mai au 24 juin.

Rassurons pourtant les dilettantes de Monte Carlo. Ils ne seront nullement privés de musique pendant ces six semaines. Comme d'habitude, il y aura au Casino deux concerts quotidiens, sous la direction de M. G. Borghini.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jacques Barbat, ancien commissaire de Police à Monaco, décédé à Paris, le 27 avril dernier, dans sa 77<sup>e</sup> année.

M. Barbat était entré dans la police monégasque en 1876, il venait, par raison de santé, d'être mis à la retraite.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi dernier en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe.

Le Sport Vélocipédique Monégasque a fait dimanche sa promenade à la Trinité-Victor.

Précédés de la fanfare composée de douze musiciens et du drapeau de la Société, les 50 membres qui faisaient partie de l'excursion ont eu à Nice comme à la Trinité, un succès des plus flatteurs. La foule les a chaleureusement applaudis à l'aller comme au retour.

Partis à 8 heures du matin, ils étaient à 11 heures à la Trinité. Après une aubade à la mairie, et le banquet annoncé, des jeux vélocipédiques pleins d'originalité ont été organisés. A 2 heures, les excursionnistes ont visité les grottes de Saint-André.

Ils sont rentrés à Monaco à 6 heures du soir, aux accents de leur joyeuse fanfare.

Mardi dernier, à 5 heures du soir, un sieur Jean Richelmi, mineur, âgé de 55 ans, a été victime d'un accident dont la cause n'a pu être encore exactement déterminée. Il chargeait une mine, au boulevard de l'Ouest, sur les chantiers de M. Lorenzi, lorsque la poudre s'enflammant à son insu, fit explosion et lui brûla le visage et le bras droit.

Transporté à l'Hôtel-Dieu aussitôt, il y a reçu les soins les plus dévoués. Son état, d'abord très grave, s'est amélioré, mais l'on craint qu'il ne perde la vue par suite de ses brûlures.

Richelmi suppose qu'une étincelle occasionnée par une aspérité de rocher, rencontrée par sa bourre, a pu motiver l'explosion, et causer ainsi l'accident.

Cette nuit, à 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans le magasin de M. C. Dalmasso, bijoutier, rue Grimaldi, n° 6.

Les pompiers du poste de la Buanderie, les agents de police et les carabiniers de la Condamine, ont, à la première alarme, organisé les secours avec l'aide des voisins.

Le feu a été éteint en moins d'une demi-heure, mais il brûlait intérieurement depuis la veille sans qu'on s'en aperçut car les dégâts sont consi-

dérables. Les articles d'horlogerie détruits, le matériel du magasin brûlé et les avaries causées à l'immeuble sont évalués à environ 6,000 francs couverts par une assurance à la Compagnie le Soleil.

Dans ses audiences des 26 et 30 avril 1896, le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a prononcé les condamnations suivantes :

1<sup>o</sup> Joachim Nusbaumer, marin, sans domicile fixe, 54 ans, huit jours de prison et seize francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

2<sup>o</sup> André-Florimond Fache, 37 ans, cocher, sans domicile fixe, trois jours de prison pour même délit ;

3<sup>o</sup> Nicolas-Guillaume Giudici, 14 ans, garçon de cuisine à Monaco, huit jours de prison pour coups et blessures ;

4<sup>o</sup> Justine Douarre, 25 ans, domestique à Monaco, trois ans de prison (par défaut) pour vol ;

5<sup>o</sup> Pio Ponzetti, 15 ans ; Guillaume-Louis Gialdi, 16 ans ; Louis Dorato, 16 ans ; Emile Sparli, 13 ans, tous quatre habitant chez leurs parents à Monaco, six francs d'amende chacun (leurs pères déclarés responsables) pour jet de pierres.

Samedi à 4 heures aura lieu au Palais des Beaux-Arts une très intéressante conférence de M. Jules Bois qui a pris pour sujet : *l'Envoûtement d'amour et de haine*.

Les points principaux de cette conférence auront trait aux sciences psychiques, actions à distance ; capture de la sensibilité ; envoûtement moderne ; télépathie ; les fantômes des vivants ; les icones de l'âme.

Les choses occultes ont toujours eu le don de passionner les imaginations. Nul doute que M. Jules Bois, dont le talent est si connu, n'obtienne samedi le plus légitime succès auprès du public de Monte Carlo.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nicc.** — S. M. la reine d'Angleterre a quitté Nice mercredi dernier, pour retourner en Angleterre.

**La Turbie.** — Le départ de S. M. l'Impératrice Marie-Feodorowna est fixé au 10 de ce mois. L'Impératrice a retardé jusqu'à cette date afin de pouvoir célébrer, à la villa des Terrasses, l'anniversaire de la naissance de S. A. I. le grand-duc Georges (9 mai 1871 à Tzarskoïe-Sélo).

Le Czarewitsch ne partira pas avant le 20 mai. Il s'embarquera sur le *Sarnitza* pour se rendre directement au Caucase.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Tout reverdit et tout frissonne,  
Au jeune souffle du printemps.  
Allons-nous-en aux bois chantants,  
Mignonnes.  
Voici le mai, le joli mai  
Vive le joli mois de mai !

Le joli mois de mai a signalé sa venue par une pluie battante et le souffle déchainé des aquilons. Les amoureux n'ont pu aller au bois. Les révolutionnaires, beaucoup à cause du temps, un peu à cause des énergiques déclarations du nouveau ministère, sont restés chez eux le premier mai et ils ont renoncé à leur promenade traditionnelle sur les boulevards et dans les faubourgs. Cette ballade printanière n'avait d'ailleurs jamais produit grand effet sur la population de la capitale. Avec son bon sens qui résiste à toutes les fumisteries, le bourgeois de Paris sait très bien que les émeutes n'ont jamais lieu à date fixe et que si, avant 1789, on avait fait tous les ans le 14 juillet une manifestation autour de la Bastille, cette prison d'Etat aurait été mieux défendue par le gouverneur de Launay le jour où elle a été démolie.

×

Le premier mai n'a plus qu'un danger pour l'homme tranquille. C'est le jour d'ouverture du salon de peinture et de sculpture des Champs-Élysées.

Naturellement nous étions au Salon le jour du vernissage : il n'est pas distingué d'y aller le jour de l'ouverture. Le bon ton consiste à y aller la veille au milieu de la cohue mondaine et demi-mondaine, des hommes de cercle, des femmes élégantes, des modèles et des rapins, respirer un peu l'odeur de l'huile avant de se rendre au restaurant Ledoyen où l'on se dispute un coin de table et où l'on s'arrache les truites saumonées sauce verte et la côte de bœuf aux pommes nouvelles. Les garçons de l'établissement connaissent tous les artistes célèbres de vue et il les montrent aux provinciaux ébahis de voir des peintres qui n'ont pas de longs cheveux, pas de vareuse et pas de béret

— Ce n'est pas possible ! Non ! ce monsieur n'est pas M. Bonnat, disait une jeune femme de Carcassonne à son mari ; ce monsieur a un chapeau haut de forme !

Cette année, d'ailleurs, les Parisiennes sans doute à cause du mauvais temps, ne se sont pas mises en frais de toilette. Elles avaient l'air d'assister à un office de carême et portaient le livret du Salon comme un livre de messe. Ce qui ne les empêchait pas de jeter un peu partout des regards distraits et de s'approcher des tableaux à voir.

Le portrait de M. Ricard par M. Bonnat, avec sa tête rose gentiment perdue dans des favoris, est très regardé.

— Quelle veine a M. Ricard, dit quelqu'un ; M. Bonnat sait choisir ses têtes : il a peint Jésus-Christ et plusieurs présidents de la république. Quel présage pour M. Ricard ! Et l'un de nos confrères murmurait :

— Pour un portrait de M. Ricard, il n'y a pas assez de lumière.

En revanche on passe assez rapidement devant le portrait de M. M... M. M..., c'est M. Mesureur.

Et on se bouscule autour des tableaux des Bouguereau, des Bonnat, des Henner, des Gérôme, des Jean-Paul Laurens, des Rochegrosse, des Breton, des Fautrin-Latour, des Taltégrain, des Paul Sain, des Dieterbe, des Harpignies... J'en oublie et des meilleurs !

Une des plus belles toiles du Salon est la grandiose composition que M. Pelez a intitulé *l'Humanité* et qui serait à sa place dans le hall d'une mairie de quartier populaire.

A signaler, dans le même ordre philosophique, *les Bouches inutiles* de M. Taltégrain, et *l'Angoisse humaine* de M. Rochegrosse.

Le portrait équestre du tzar Alexandre III, par M. Rosen, est une œuvre de belle allure.

On regarde beaucoup un tableau représentant une salle de bal des boulevards extérieurs que M. Abel Truchet appelle *les Petites Boticelli*, parce que les jeunes personnes représentées sont coiffées de bandeaux plats. Les rapins appelle ce tableau : *les Ventres affamés*, parce que, comme l'a dit Lafontaine, « ventre affamé n'a pas d'oreilles ».

Un des plus beaux paysages du Salon est celui de M. Gagliardini.

Dans le hall de la sculpture, on s'arrête devant le *Poète exilé* de M. Deloye, le *Cain* de M. Boverie, le bas-relief de M. Gascq, *Héro et Léandre*, la *Danseuse* de M. Falguière, la *Jeanne d'Arc* de M. Albert Lefevre et une gracieuse *Vénus* de M. Bastet.

— Que de talent dépensé dans tout cela ! s'écriait un peintre en traversant la salle où ses tableaux étaient exposés.

— Que d'huile ! répliqua un mauvais plaisant.

Et le dialogue allait se corser lorsqu'on entendit un bruit de vitres cassées dans une des salles voisines, dans celle des pastels. Une jeune femme très élégante s'acharnait à coups d'ombrelle sur une œuvre exposée. Elle a été arrêtée par les gardiens et a déclaré s'appeler M<sup>me</sup> Henry L.-V., être la femme de l'artiste dont elle avait détérioré le pastel et avoir voulu se venger publiquement de l'outrage que son mari lui aurait fait en exposant pour la troisième fois le portrait d'une personne qui, disait-elle, est sa maîtresse.

Un procès en divorce à l'horizon.

×

Le prince Ferdinand de Bulgarie qui vient de quitter Paris, après y avoir fait un court séjour, y a reçu un accueil dont il gardera un excellent souvenir. Le prince a été comblé de tous côtés d'honneurs et accablé d'invitations.

Le Président de la République française lui a remis le grand cordon de la Légion d'honneur, et le prince, après avoir remercié M. Félix Faure, a eu un mot charmant :

— Je suis, a-t-il dit, un prince si nouveau que je ne devrais recevoir que la croix de chevalier !

L'ambassadeur de Turquie est venu annoncer à ce prince trop modeste qu'en témoignage d'estime toute particulière, S. M. le Sultan venait de le nommer premier aide de camp de l'empire ottoman. Ce qui est la plus haute dignité que puisse conférer le Sultan.

Le Président de la République a donné en son honneur un dîner de soixante couverts à l'Élysée. La table était ornée de roses et le service était en porcelaine de Sèvres. M. Félix Faure portait le grand cordon de l'Ordre bulgare de Saint-Alexandre. Le dîner, dont le menu était exquis, a été suivi d'une soirée lyrique et dramatique. On a entendu le *Bonhomme Jadis*, avec M<sup>lle</sup> Reichemberg, MM. Leloir et Boucher, des poésies dites par M. Mounet-Sully, des monologues par M. Coquelin cadet, M<sup>lle</sup> Bréval et M. Bouvet, de l'Opéra, et *Lolotte*, par M<sup>me</sup> Réjane, M<sup>lle</sup> Avril et M. Mayer. *Danses anciennes* réglées par M. Hausens et exécutées par les meilleurs artistes du corps de ballet de l'Opéra.

A l'ambassade de Turquie, le prince Ferdinand de Bulgarie a dû se croire en plein Orient, chez le calife Haroun-al-Munir. Partout des plantes exotiques, des palmiers, des bambous ; partout des corbeilles de fleurs rares, des lilas, des roses, des camélias ; partout de superbes tapisseries des Gobelins ; partout des orchestres délicieux et doux. Dans les jardins, des lanternes vénitienes, des lampes électriques, des milliers de lampions. On se serait cru en plein pays des Mille et une Nuits.

×

Mais ce qui a surtout amusé le prince de Bulgarie, c'est le *five o'clock* que lui a offert le journal le *Figaro*. Il y a rencontré l'élite de tous les mondes parisiens. Le concert était fort curieux. On a entendu M<sup>lle</sup> Kutcherra, l'admirable cantatrice que tous les salons acclament, M. Georges Berr, M<sup>lle</sup> Reichemberg, M. Montaya, du *Chat noir*, MM. Galipaux et Maugin, dans leur fantaisie de la Bodinière, *Agence dramatique*, M<sup>me</sup> Germaine Gallois.

Et le prince a voulu assister à la fabrication du journal, ce qui l'a fort intéressé. Un numéro exceptionnel a été tiré pour lui et lui a été offert.

×

Au moment même où ce numéro se tirait, le ministre de l'instruction publique instituait une commission chargée d'examiner les simplifications qui pourraient être admises dans l'enseignement de l'orthographe et dont l'usage serait autorisé dans tous les examens.

Cette commission est composée de : MM. Gérard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, président ; Buisson, directeur de l'enseignement primaire ; Gaston Paris, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France ; Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Félix Hémon, inspecteur de l'Académie de Paris ; Lebègue, ancien membre du conseil supérieur de l'instruction publique ; Jules Gautier, chef adjoint du cabinet du ministre.

Ce sont des personnalités considérables, et leurs noms parlent en faveur de l'initiative prise par le ministre. Je persisterai cependant à soutenir que les réformes annoncées ne seront pas très considérables. Le jour où l'on aurait le droit d'écrire : « Raiphorm de l'autograp », l'œil du lecteur serait singulièrement embarrassé pour lire rapidement les journaux !

DANGEAU.

Le Ministre de la Cour de Russie a fait publier le programme définitif de l'ordre des fêtes du sacre de l'Empereur Nicolas II.

Le 18 mai, Leurs Majestés arriveront par le chemin de fer Nicolas, descendront à une petite station avant Moscou et se rendront, sans passer par la ville, au palais de Petrowsky, le même où s'était retiré Napoléon lorsqu'il dut quitter le Kremlin menacé par l'incendie.

Le 19 mai, visite aux troupes cantonnées au camp de Khotinka, non loin du palais, carrousel, djikitowka des cosaques ; le soir, grandiose retraite aux flambeaux.

Le 20 mai, concert intime au palais.

Le 21 mai, entrée solennelle de Leurs Majestés à Moscou.

Le cortège comprendra tous les hauts dignitaires de l'Etat, les délégations de toutes les provinces formant l'immense empire russe depuis les toundres glacées de la Laponie jusqu'aux steppes brûlants du Turkestan, depuis les bords de la Vistule jusqu'aux régions à peine connues de la Sibérie orientale, les députations de l'armée, puis la famille impériale, le jeune Empereur à la tête de l'état-major général, de la garde, etc.

Ce sera le spectacle le plus éblouissant, le plus brillant et parfois le plus original que l'on puisse imaginer, le vrai clou de toutes les fêtes. Il me souvient de celui du sacre d'Alexandre III, et il m'en est resté comme l'image d'une fin d'acte d'opéra immense, inéxecutable, fantastique, où la civilisation la plus raffinée se heurte à un restant d'asiatique, d'oriental.

Le soir, Leurs Majestés se retireront au palais Alexandre où auront lieu, les 22 et 23 mai, les présentations des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires.

En ville des hérauts à cheval, en costume moyen âge, précédés d'un peloton de chevaliers-gardes, annonceront à son de trompe le jour du sacre et distribueront au peuple des affiches officielles. Ces affiches sont une petite merveille de typographie et d'enluminure.

Les 24 et 25 mai, retraite religieuse de Leurs Majestés, prières publiques, bénédiction de l'étendard impérial.

Mardi 26 mai, cérémonie du sacre et du couronnement dans la cathédrale de l'Assomption, au Kremlin. Communion impériale ; puis cortège triomphal, L'empereur et l'impératrice, portant la couronne sur la tête, couverts du manteau impérial, se montrent au peuple. Spectacle splendide, admirablement rendu par Poilpot, quoique son panorama soit d'une teinte un peu grise. Puis festin impérial, quelque chose qui vous rappelle comme une évocation de Byzance. L'empereur, l'impératrice dinant sur une estrade, en présence de la noblesse, le canon tonnant à chaque toast porté par le grand maître des cérémonies.

Le soir, illumination, embrasement de toute la ville ; une vraie mer, un océan de flammes.

27 mai — Les divers corps de l'Etat sont admis à présenter leurs félicitations ; banquet offert aux hauts dignitaires du clergé et de l'Etat. Le soir, illumination.

28 mai. — Réception et soirée au palais du Trésor. Au Kremlin, illumination.

29 mai. — Représentation de gala au Grand-Théâtre de Moscou.

30 mai. — Banquet offert aux délégués des zemstvos et des villes ; immense fête et banquet populaire.

L'empereur parcourt ce jour-là la foule sans aucune escorte officielle, prend part lui-même à la fête et adresse la parole à une foule de personnes.

Les assiettes et les coupes dans lesquelles le banquet est servi au peuple sont gardées par chacun et emportées en souvenir, comme cadeau de l'empereur. Elles se conservent dans les familles à la place d'honneur.

Le soir, bal à l'ambassade de France. Les travaux de décoration de l'hôtel loué par M. de Montebello avancent très rapidement, et toutes les dispositions de toute nature sont prises pour que la réception de l'empereur de Russie à l'ambassade de France soit absolument digne de notre pays.

31 mai. — Banquet au Kremlin des représentants des

classes: le soir, bal à l'ambassade d'Autriche. Quoique l'hôtel loué par le prince de Lichtenstein soit de dimensions un peu restreintes, le bal y sera très brillant.

1<sup>er</sup> juin. — Service religieux au Kremlin, bal chez le grand-duc Serge, gouverneur général de Moscou.

2 juin. — Grande solennité religieuse; bal offert à Leurs Majestés par la noblesse russe.

3 juin. — Leurs Majestés se rendront au monastère de Saint-Serge, à Troïtza.

4 juin. — Grand bal de la cour au Kremlin,

5 juin. — Concert chez l'ambassadeur d'Allemagne.

6 juin. — Banquet offert par Sa Majesté aux ambassadeurs ordinaires et extraordinaires.

7 juin. — Grande revue de toutes les troupes se trouvant à Moscou. Banquet des représentants des institutions et administrations de la ville de Moscou.

Départ de l'empereur et de l'impératrice.

## VARIÉTÉS

### Les crues du Nil

Un nouveau facteur vient d'entrer dans le problème de la question d'Égypte: c'est l'imminence des crues du Nil, crues périodiques, on le sait, dont le commencement, la durée et l'achèvement sont prévus et calculés mathématiquement.

Grâce au phénomène climatologique, la face des événements a de grandes chances d'être modifiée.

Le commencement du prodige s'accomplit, non point en Égypte, mais au centre du continent africain. Les vents qui règnent généralement sur le plateau central de l'Afrique intérieure viennent de l'est, en inclinant tantôt vers le nord, tantôt vers le sud, suivant la marche du soleil. Ces vents amènent de l'Océan Indien des vapeurs intenses qui se résolvent en pluies dans les vallées, ou se condensent en neiges sur les hauteurs.

Le point central vers lequel les nuages indiens semblent se diriger ordinairement, c'est l'Ounyamouési. Ces pluies deviennent violentes en février. Elles sont comme des cyclones que la puissance des courants aériens pousse de l'Inde à l'Afrique. Ces « trombes » coïncident, dans le centre africain, avec la venue du « soleil chaud » qui fait fondre les neiges et alors, de toutes parts, des torrents se précipitent, des marais s'étalent, des lacs s'emplissent, des sortes de mer intérieures se forment, immenses, mais peu visibles à cause de la végétation extraordinaire des bas-fonds.

C'est de l'Abyssinie, que vient le premier flot de la véritable crue. Là aussi, des neiges sont tombées et le soleil d'avril les fondra avant que les pluies d'été n'arrivent.

Le lac Tzana qui reçoit l'eau de cette fonte se déverse, à l'ouest, sur l'Égypte, par une rivière qui porte le nom de Nil-Bleu, rencontre à Khartoum le Nil-Blanc venant du centre de l'Afrique et leurs eaux réunies vont au nord pour ne se confondre définitivement qu'à Abou-Ahmed, soit à cinq cents kilomètres de Khartoum.

La grande brue ne se prépare qu'au centre du continent africain. Les eaux nouvelles, descendues des hauteurs, et qui ont formé ces immenses réservoirs dont le poids va bientôt emporter toutes les retenues, vont se répandre sur les vastes marais, qui, stagnant depuis des longs mois, se sont épaissis de la moisissure des herbes, de la déjection des pachidermes, de l'entassement des insectes aimant à vivre dans ces grasses et tièdes eaux.

Ces marécages de plat pays, sans bords, pour ainsi dire, lourds et gluants, comme refoulés par les eaux nouvelles, s'allègent de leurs puanteurs dans le Nil déjà grossissant, vont augmenter la crue du Nil-Bleu à Khartoum, et c'est ainsi que le premier signal de la grande crue annuelle, bienfaisante, arrive au Caire dans les premiers jours de juin, en eau verdâtre, gélatineuse, dangereuse à boire, jusqu'au moment où le Nil-Bleu l'emportant sur le Nil-Vert, les Égyptiens se réjouissent, célébrant la « nocta » céleste qui symbolise le fleuve naissant.

Le Nil-Rouge fécondant succède au Nil-Vert. Le grand flot passe à Khartoum dans les derniers jours d'avril, comme un mascarel; il est à Dongola au milieu de mai, à Ouadi-Halfa, environ douze jours après, au Caire vers le milieu de juin. La « nocta » ou « goutte » est tombée du ciel, purifiant le Nil-Vert, déposant dans son sein qui se gonfle le ferment précieux des fécondités.

Dans le centre africain, des orages incessants ont battu les eaux des marécages, détruit les bourrelets

de détritiques qui obstruaient les issues des lacs, fouetté les écumes, dispersé les fermentations; les eaux, désormais libres, impatientes, vont largement vers l'Égypte emportant des quantités de terres brunes, rougeâtres, qui se sont enrichies depuis la dernière crue par le dessèchement d'une végétation luxuriante qu'aucune humidité malsaine n'est venue polluer.

Le Nil Rouge bienfaisant, généreux, adoré, passe au Caire fin juillet. La crue, très énergique dès le début, s'accroît encore jusqu'au milieu d'août; elle atteint son maximum ordinairement le 20 août à Khartoum, le 30 à Assouan, le 5 septembre à Thèbes, le 13 à Siout, le 26 au Caire.

Cette lenteur dans la marche du flot définitif s'explique par les nombreuses « saignées » que les Égyptiens font au fleuve tout le long de son cours, chacun le sollicitant pour sa terre.

La hauteur de la crue varie suivant la distance: elle n'est que d'un mètre dans les lacs du centre africain; elle est de deux mètres à Gondokoro et de trois mètres à 20 kilomètres au nord de ce point, des affluents venant déjà au Nil.

A Khartoum, malgré la vaste étendue des terres inondables, les eaux, grossies par le Nil-Bleu, atteignent jusqu'à 7 mètres; elles montent à 8 mètres à Chendy et jusqu'à 12 mètres à Semneh. A partir de Khartoum, le Nil « inonde » dans le sens littéral du mot, la terre qu'il favorise. Le lit du fleuve n'y a pas moins de deux et trois kilomètres de largeur et les plaines qu'il couvre au moment du maximum de la crue, s'étendent des deux côtés au loin.

C'est vers les derniers jours de septembre que les eaux commencent à baisser.

Le Nil roule à la mer, pendant la période des crues, une quantité approximative de 120 milliards de mètres cubes. Dans ce chiffre l'eau est comptée pour 90, le limon pour 30. Mais il est difficile d'évaluer ce qui reste sur le sol égyptien.

En tous cas, la fertilité de l'Égypte suit chaque année la régularité des phases croissantes et décroissantes du fleuve. Du Nord au Sud, de la mer à Assouan, les diverses opérations agricoles varient; on peut dire généralement, que l'année égyptienne se divise en trois parties: quatre mois de semailles: novembre, décembre, janvier, février; quatre mois de récoltes: mars, avril, mai, juin; quatre mois d'inondations: juillet, août, septembre, octobre.

Dès le retrait du Nil, la terre reçoit la semence du lin, du lupin, du trèfle à fleurs blanches, du foin grec, etc. Les blés, les fèves, les oignons, ne se sèment qu'en novembre. La germination est extrêmement prompte. Le Nil s'est à peine retiré que déjà les plaines sont toutes vertes. Dans le Delta, les céréales mûrissent en cent jours; en soixante-dix jours le riz est fait; le coton semé en avril, a ses premières pulpes en août et se récolte en décembre; le trèfle, le *bersim* cette fortune du fellah, cette vie des bêtes, est prête à couper six ou sept semaines après son ensemencement et c'est ensuite une coupe nouvelle possible tous les vingt jours.

## CAUSERIE

### La propriété littéraire et artistique

La conférence littéraire internationale qui vient d'avoir lieu à Paris, sous la présidence de M. de Freycinet, en sa double qualité d'ancien ministre des affaires étrangères et de membre de l'Académie Française, et à laquelle M. l'Avocat général de Rolland était délégué pour représenter la Principauté de Monaco, a été convoquée pour remanier sur quelques points la convention conclue à Berne, en 1887.

Cette convention, qui avait pour but d'affirmer les droits de propriété des auteurs et artistes dans tous les pays contractants, consacrait en quelque sorte le droit de propriété artistique et littéraire, si longtemps méconnu.

M. Thiers ne disait-il pas que la propriété littéraire n'est pas une propriété? Il est vrai que le même M. Thiers niait bien la possibilité de se servir des chemins de fer!

Et cependant, ce droit était revendiqué dès l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire aussitôt que la vulgarisation des œuvres de l'esprit fit une véritable industrie de leur publication.

Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, la propriété des œuvres imprimées

fut reconnue par les souverains, sous la forme de privilèges accordés aux libraires-éditeurs. Mais ceux-ci furent les seuls à en jouir pendant longtemps et encore d'une manière fort restreinte.

Le privilège royal n'était, en effet, qu'un acte de bon plaisir, dont le but était à la fois de prohiber les publications jugées dangereuses pour le pouvoir, et de permettre à l'éditeur de retirer une juste rémunération de ses frais.

Il fallait du reste obtenir, pour chaque édition nouvelle, le renouvellement du privilège.

Quant aux auteurs, il n'était d'eux nullement question. Le seul profit qu'ils retiraient de leurs œuvres, dépendait de leurs conventions avec les libraires.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, le renouvellement du privilège ne fut plus exigé pour les éditions nouvelles, et enfin, le 30 août 1777, un arrêt du Conseil décida que le privilège pourrait être accordé aux auteurs et à leurs héritiers.

Le principe fut enfin reconnu par la Convention à la suite d'un rapport remarquable de Lakanal.

Le décret du 19 juillet 1793 accordait aux auteurs la propriété viagère de leurs œuvres, avec jouissance, pendant 10 ans après la mort, pour leurs héritiers.

C'était un premier pas. Un second fut fait par le décret impérial du 5 février 1810, qui étendit à la veuve le droit de jouissance ou viager, porta ce droit à vingt ans pour les descendants, et le maintint à 10 pour les autres héritiers.

La question fut de nouveau débattue sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet. Elle ne donna d'autre résultat qu'un beau discours de Lamartine qui, en 1841, demanda en vain l'extension de la jouissance à 50 ans pour les héritiers.

Ce n'est qu'en 1854, le 8 avril, qu'une loi porta le délai à 30 ans. Enfin, il fut porté à cinquante par la loi du 14 juillet 1866, qui est encore en vigueur en France.

Mais si la propriété littéraire et artistique était protégée en France, la contrefaçon se donnait libre carrière à l'étranger. Pour la combattre, fut fondée, en 1878, à Paris, une Association internationale pour la défense des droits de propriété littéraire et artistique.

Les travaux et les démarches de cette Association amenèrent quelques gouvernements, ayant reconnu ces droits, à ouvrir des négociations qui aboutirent à la Convention de Berne, conclue le 5 septembre 1887.

Le principe fondamental de cette convention, c'est que, dans chacun des pays affiliés à l'Union, les droits des auteurs et artistes appartenant à l'un des pays contractants, sont partout protégés comme ceux des nationaux, sous la seule condition de l'accomplissement des formalités prescrites par la législation du pays où l'œuvre a été publiée.

Naturellement l'œuvre n'est protégée, après la mort de l'auteur, que jusqu'à la fin de la durée assignée, à la propriété littéraire ou artistique par la législation locale, lorsque cette durée est moindre que dans le pays où l'ouvrage est édité.

Ainsi, un ouvrage français cessera d'être protégé, en Allemagne ou en Suisse, au bout de trente ans, de même qu'un livre publié dans ces pays ne jouira en France que d'une protection de vingt années.

Un office international a été fondé à Berne sous le nom d'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Il est chargé de veiller aux intérêts des auteurs et des artistes, de recueillir les renseignements et de provoquer, au besoin, des conférences internationales.

La convention de Berne fut signée entre l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suisse, Haïti et la Tunisie. Elle a reçu depuis les adhésions du Luxembourg, de Monaco, du Montenegro et, tout récemment, de la Norvège.

La conférence actuelle a pour but d'augmenter les garanties des intéressés. Outre les puissances adhérentes, un grand nombre d'états s'y sont faits représenter: la République Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Danemark, les États-Unis, la Grèce, le Mexique, le Portugal, la Roumanie et la Suède.

Voici les derniers renseignements sur les travaux de la conférence. Après avoir siégé tous les jours jusqu'à vendredi 24 avril, au ministère des affaires étrangères, elle a chargé une commission dite de rédaction de préparer un texte définitif. Cette commission est composée de

deux délégués de l'Allemagne, un délégué de la Grande-Bretagne, un délégué de Belgique, un délégué d'Italie et un délégué de Suisse.

La conférence plénière s'est réunie mercredi, sous la présidence de M. de Freycinet, pour statuer sur les propositions de la commission. Dès maintenant, plusieurs points importants semblent acquis, notamment la traduction des œuvres, qui n'est nullement protégée que pendant un délai de dix ans, jouira, dans tous les pays de l'Union, de la même durée de protection que celle qui est accordée aux œuvres originales par les législations respectives.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 13 Avril courant n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

**Mercredi 13 Mai 1896**

à deux heures de relevée, au Siège social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR: Modifications aux articles 2, 3 et 21, et décisions à prendre en vertu des articles 22 et 42 des Statuts.

**SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS**  
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 23 des statuts.

La réunion aura lieu le **Vendredi 15 Mai, à 9 heures et demie du matin**, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires;
- 3° Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
- 4° Approbation des comptes de l'exercice 1895-1896 et décharge à qui de droit s'il y a lieu;
- 5° Affectation des bénéfices, fixation du coupon;
- 6° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1896-1897;
- 7° Tirage des obligations à rembourser.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme, des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en assemblée générale extraordinaire.

La réunion aura lieu le **Vendredi 15 Mai, à 11 heures du matin**, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

Modification à l'article 23 des Statuts.

Conformément à l'article 24 des Statuts, nul ne peut assister aux assemblées générales, s'il n'est porteur de **vingt actions**.

Conformément à l'article 28 des Statuts, les actionnaires doivent pour avoir le droit d'assister aux assemblées générales, déposer leurs titres deux jours au moins avant l'assemblée générale.

En conséquence, Messieurs les Actionnaires pourront opérer ce dépôt dans les caisses de la Société, à partir du 5 mai tous les matins, de 9 à 11 heures.

C'est par erreur typographique que, dans le Journal de Monaco du 23 avril dernier, on a mis modifications à l'art. 36 des statuts, au lieu de modifications à l'art. 23 des statuts.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco, 2, rue du Tribunal

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, monsieur Ernest-François LADMIRAL, docteur en médecine, domicilié à Etiolles, château

d'Etiolles, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, a acquis de monsieur François-Edmond BLANC, député, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise) pour lequel domicile est aussi élu en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, un lot de terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de cinq cent quarante-sept mètres carrés trente-cinq décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 166 p. de la section D, et confinant: du midi, à la propriété de monsieur Ladmira; du nord, à l'avenue Saint-Michel; de l'ouest, à la propriété de madame la Princesse Radziwill, et de l'est, à une parcelle acquise par monsieur et madame Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *soixante-huit mille quatre cent dix-huit francs soixante-quinze centimes*.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 50, numéro 8, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 5 mai 1896.

Pour extrait: L. VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au trente avril dernier, le sieur **Louis Capellero**, exploitant l'*Hôtel-Restaurant London-House*, sis rue Albert, numéro 2, à Monaco.

M. Eliacin PLANTIF, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Auguste Croco, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 5 mai 1896.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

AVIS AU PUBLIC

Le V<sup>e</sup> R. DE MONTJOYE, représentant de la Société des Mines de Lens (Pas-de-Calais), a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir de ce jour les commandes de charbon doivent être faites **au bureau de son dépôt**, situé Jardin de Millo, à côté des Douanes françaises, personne autre que son employé n'ayant qualité pour les faire exécuter.

Il porte aussi à la connaissance du public qu'il aura toujours à son dépôt du charbon et du coke pour hôtels et ménages, des grains lavés pour forge et à des prix très réduits.

Livraison à domicile, à partir de 100 kilos, poids absolu garanti.

**100 ACTIONS** cercle de Monaco. M. à prix: 4,800 f. par lot de 4 act. Action société de **Saint-Gobain**. Mise à prix: 20,000 fr. **10 actions** Banque nationale de Belgique. M. à prix: 3,000 par lot de 2 act. 2 actions Hôtel de la Reynière, à Paris. Mise à prix: 2,000 fr. en un lot. **Diverses actions** C<sup>ie</sup> de Charbonnages belges, Société franco-belge de C<sup>ie</sup> de ch. de fer, Tramways bruxellois, Tramways de Cologne, Charbonnage de Bonne-Espérance et Batterie. Houillères unies de Charleroi. **A adjuger** 18 mai 1896, sur une enchère, à 3 heures. étude de M<sup>e</sup> Segond, not. à Paris, rue Laffitte, n<sup>o</sup> 7. S'adresser à M<sup>e</sup> Pagès, avoué, rue Auber, 7, et M<sup>e</sup> Lavoignat, notaire, rue Auber, 5, Paris.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 avril au 3 mai 1896

GÈNES, yacht à vapeur, *Marchesa*, angl., c. Dimmik, passagers. id.  
NICE, vapeur, *Vent-Debout*, fr., c. Lambert, id.  
NAPLES, yacht à vap. *Catarina*, angl., c. Humpries, id.  
ONEGLIA, yacht à voiles *Lina*, ital., c. Bozzo Costa id.  
CANNES, b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, sable. id.  
ID. b. *Fortune*, fr., c. Bachelon, id.  
ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id.  
ID. b. *Monte Carlo*, fr., c. Ferrero, id.  
ID. b. *Reine-des-Anges*, fr., c. Daumas, id.  
ID. b. *Indus*, fr., c. Dalbéra, id.  
SAINT-TROPEZ, b. *Vengeur*, fr., c. Gardenc, id.  
NICE, br. goél. *Papillon*, fr., c. Nutti, charbon. id.

Départs du 27 avril au 3 mai

A LA MER, y. à v. *Saint-Georges*, fr., c. Azibert, passagers. id.  
ID. y. à v. *Marchesa*, angl., c. Dimmik, id.  
ID. y. à v. *Catarina*, angl., c. Humpries, id.  
ID. vapeur, *Vent-Debout*, fr., c. Lambert, id.  
ID. yacht à voiles *Lina*, ital., c. Bozzo Costa id.  
CANNES, b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, sur lest. id.  
ID. b. *Fortune*, fr., c. Bachelon id.  
ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id.  
ID. b. *Monte Carlo*, fr., c. Ferrero, id.  
ID. b. *Reine-des-Anges*, fr., c. Daumas, id.  
ID. b. *Indus*, fr., c. Dalbéra, id.  
SAINT-TROPEZ, b. *Jeune-André*, fr., c. Fabre, id.  
ID. b. *Vengeur*, fr., c. Gordon, id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1883; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Avril-Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)								
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
27	764.9	764.2	763.8	763.3	763.1	16.7	18.8	22.9	17.1	15.6	61	Calme	Beau	
28	762.4	761.2	761.1	759.9	759.8	16.8	18.3	21.2	16.3	15.6	72	S E faible	Couvert	
29	758.1	758.	756.8	756.	755.9	18.5	19.5	20.7	17.	15.8	68	id.	id.	
30	753.6	753.1	752.5	751.8	751.2	17.	17.	21.1	16.7	16.6	57	S E fort	Très variable, pluie	
1	749.7	750.	749.1	748.8	749.1	17.3	20.8	20.7	15.5	14.	84	id.	Beau	
2	750.6	751.1	751.3	751.5	752.8	16.8	16.1	14.	13.	12.9	63	S O faible	Couvert, pluie	
3	754.	754.9	755.1	755.1	755.8	15.	15.2	20.9	15.	14.5	69	id.	Couvert	
DATES		27	28	29	30	1	2	3						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	22.9	22.1	22.1	21.1	21.1	17.9	20.9					
		Minima	15.	14.2	14.6	14.9	14.	12.5	12.	Pluie tombée: 3 <sup>mm</sup>				